

- Show her how to control the heating equipment in case this should be necessary.
- Give her the telephone number of a nearby friend who can come to her assistance quickly, as well as one where you may be reached if possible.
- She must call the Fire Department as soon as possible from a neighbour's house.
- Montrez-lui comment contrôler l'équipement de chauffage en cas de besoin.
- Donnez-lui le numéro de téléphone d'une famille amie non loin de chez vous, qui peut rapidement venir à son secours, ainsi que le numéro où elle peut vous atteindre si c'est possible.
- Elle doit appeler le service des incendies aussitôt que possible et le faire de la maison d'un voisin.

Canadian Fire Statistics by Known Causes

Smoker's carelessness	47%
Heating Equipment	10%
Rubbish & Trash	12%
Electric Wiring	10%
Flammable Liquids	4%
Ashes	3%
Other causes (Not usually connected with Home Fire Safety)	8%

HIGH RISE APARTMENTS

High rise apartment buildings, defined by the National Building Code as being seven storeys in height or over, are generally considered to be safer from the spread of fire than the average single family dwelling. In Ontario such buildings are constructed of fire resistive materials. Suites are separated by solid masonry walls and floors, inhibiting the spread of fire from one suite to another. Canadians living abroad should try to determine whether local building codes are both adequate and respected.

Statistiques concernant les incendies dont les causes sont connues au Canada

Négligence du fumeur	47%
Équipement de chauffage	10%
Ordures et rebuts	12%
Fils électriques	10%
Liquides inflammables	4%
Cendres	3%
Autres causes (qui ne se rattachent habituellement pas à la protection de la maison contre l'incendie)	8%

IMMEUBLES RÉSIDENTIELS DE GRANDE HAUTEUR

L'immeuble résidentiel de grande hauteur (de sept étages ou plus, selon la définition qu'en donne le Code du bâtiment canadien) est généralement considéré comme une demeure plus sûre que la maison unifamiliale ordinaire où l'incendie peut se propager plus facilement. En Ontario, ces immeubles sont construits en matériaux ignifuges. Les appartements sont séparés les uns des autres par la maçonnerie massive des murs et des planchers qui empêche les flammes de s'étendre d'un logement à l'autre. Les Canadiens habitant à